



LES ETRANGES AFFAIRES DE CARGOLUX BVI

Le système propre à Charles Ewert, cet homme d'affaires luxembourgeois auquel nous avons consacré 8 pages spéciales la semaine passée en divulguant un rapport effrayant entre les mains d'une justice luxembourgeoise plus qu'embarrassée, est simple : il est le spécialiste du clonage de sociétés, c'est à dire, de la création d'une société identique en tout point à la maison mère, jusqu'au papier lettre, sauf que la domiciliation de la société clonée est dans un autre paradis fiscal que celui du Luxembourg et que la société ainsi « clonée » peut développer une vie et des activités beaucoup moins sérieuses que la société mère, tout en bénéficiant du nom et de la bonne renommée de cette dernière. Mais dans les comptes de la maison établie très sérieusement au Luxembourg, les activités suspectes de l'off shore n'apparaîtront jamais. Les terrains « d'exportation » de sociétés privilégiées de Charles Ewert : le Panama, d'où son surnom « Panama Charly » et les British Virgin Islands.

Ceci est le cas pour la grande société d'aviation implantée au



Luxembourg, la Cargolux. Cette compagnie appartient à 34,9 pour cent à Luxair, à 33,7 à SAirLogistics - cette société du groupe Swissair a repris en 1997 la participation de Lufthansa - et à 31,4 pour cent à différents actionnaires luxembourgeois dont la BCEE, la BGL, la SNCI et Luxempart. Elle est donc pour au moins un quart de son actionnariat, sous contrôle direct du gouvernement luxembourgeois ! Charles Ewert a créé un clone de Cargolux, la Cargolux bvi, en tout point semblable à la maison mère, sauf que bvi est implantée aux British Virgin Islands. Et développe également des affaires de livraison via les airs de cargaisons qui n'apparaissent pas dans les bilans de la Cargolux luxembourgeoise. Selon des renseignements et informations dignes de foi en possession de « L'investigateur », la société clonée s'occupe entre d'autres activités, de livraisons d'armes illégales, notamment, selon les documents à notre disposition, avec des vols Cargolux, vers l'Irak. Les livraisons suspectes auraient été effectuées depuis Pékin.

Deux possibilités se présentent à nous : ou bien Charles Ewert est un escroc de dimension mondiale et réalise ce genre d'affaires à l'insu de Cargolux, de ses actionnaires et notamment du gouvernement luxembourgeois, ou bien, ce dernier et Cargolux, sont au courant de ces sales affaires et les tolèrent s'ils n'en sont pas à l'origine. De source inofficielle proche du gouvernement, nous avons acquis l'information qu'on était bel et bien au courant –et chagriné- au gouvernement de cet état de choses. Car l'affaire Cargolux bvi, dont nous ne commençons qu'à découvrir le marasme, a déjà été signalée par quelques informateurs à des organismes comme Transparency International. Et le Luxembourg risque gros, très gros, dans cette affaire. Ceci d'autant plus que le FBI américain s'intéresse de près aux activités de Charles Ewert, dont ce n'est pas la première apparition sur le marché des armes, et de cette société si étrange du nom de Cargolux bvi.

Le 9 novembre, nous avions écrit à Charles Ewert. Notre courrier est resté sans réponse à ce jour. Le 15 novembre, nous avons écrit (voir facsimilé ci contre) au ministre de l'économie et des transports, Henri Grethen. Pas de réponse. Il y a un an, lorsqu'un témoin s'étendit face à la juge d'instruction Doris Woltz, dans le cadre de la tentative d'assassinat contre le marchand d'armes Glock dans un parking souterrain de la ville de Luxembourg, sur cette société suspecte Cargolux bvi, la juge refusa d'acter les propos du témoin dans le procès verbal. C'est ce que le témoin raconte depuis un an. Le dossier Cargolux bvi serait-il brûlant à ce point là ? Oui !

M. Henri Grethen

Ministre de l'Economie et des Transports

le 15 novembre 2001

par télécopie

URGENT

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre d'une enquête journalistique, je suis tombé sur une société Cargolux bvi qui me paraît pour le moins étrange.

J'aurais voulu savoir, soit en vous rencontrant, soit par une réponse écrite, si :

- 1) vous connaissez l'existence de cette société domiciliée aux British Virgin Islands et dénommée Cargolux bvi
- 2) si vous êtes au courant des activités de cette société
- 3) si l'existence de ce genre de société homonyme vous paraît opportune et souhaitable

Je vous remercie de me répondre soit pour me fixer un rendez-vous, soit par écrit, dans les meilleurs délais et de préférence avant le 18 courant.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.


Jean NICOLAS